

Accélération de la colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie

La France condamne la publication par les autorités israéliennes d'appels d'offres pour 1285 logements ayant vocation à être construits dans les colonies de Pisgat Zeev et Ramot à Jérusalem-Est ainsi que d'Ariel en Cisjordanie.

La France réitère sa très vive inquiétude face aux publications et annonces provocatrices dans un contexte déjà tendu. La colonisation israélienne, sous toutes ses formes, est illégale au regard du droit international. Elle nuit au rétablissement de la confiance entre les parties et constitue un obstacle à une paix juste fondée sur la solution des deux États.

Comme l'a rappelé le président de la République lors de son entretien avec M. Benjamin Netanyahu le 31 octobre dernier, il importe que la colonisation cesse.